



## RELEVÉ DE DECISIONS du CA du Cnous du 4 juillet 2019

29 membres - Quorum : 10 membres présents minimum

### Approbation du PV du CA du 29 novembre 2018, du relevé de décision et du PV du Conseil d'administration du 27 mars 2019

26 voix favorables, 1 contre

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés le PV du Conseil d'administration du 29 novembre 2018 ainsi que le relevé de décision et le PV du Conseil d'Administration du 27 mars 2019.

### Rapport d'activité 2018

27 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le rapport d'activité 2018.

### Exercice 2019 : Budget rectificatif 2019 n°2

#### «Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **143,0 ETPT** sous plafond et **3,0 ETPT** hors plafond.
- **315 377 591 €** d'autorisations d'engagement dont:
  - 63 508 349 € pour les dépenses de personnel,
  - 248 312 719 € pour les dépenses de fonctionnement
  - 3 556 523 € pour les dépenses d'investissement.
- **315 615 161 €** de crédits de paiement
  - 63 508 349 € pour les dépenses de personnel,
  - 248 200 832 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 3 905 979 € pour les dépenses d'investissement.
- **315 657 899 €** de prévisions de recettes.
- **42 738 €** de solde budgétaire.

#### Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - **7 203 253 €** de variation de trésorerie.
- - **5 762 931 €** de résultat patrimonial.
- - **4 967 222 €** de capacité d'autofinancement.
- - **4 967 222 €** de variation de fonds de roulement.



Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération. »

27 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

#### **Exercice 2019 : Budget rectificatif 2019 n°2**

**« Article unique :**

Le conseil d'administration décide de prélever 472 688,34 € sur le compte 10682 – réserves facultatives de l'établissement pour l'affecter au compte 4671 – Travaux bâtiment Vanves. »

27 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

#### **Avis sur le prix du ticket de restauration universitaire pour l'année 2019/2020**

**« Article unique :**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la fixation du prix du Ticket RU à 3,30 € pour l'année universitaire 2019/2020. »

14 voix favorables – 13 contre

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.